

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



416512



Distr.
GENERALE

E/CN.14/154
27 décembre 1961

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Addis-Abéba, février-mars 1962
Quatrième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

LES ACTIVITES D'ASSISTANCE TECHNIQUE
DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL EN AFRIQUE

LES ACTIVITES D'ASSISTANCE TECHNIQUE
DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL EN AFRIQUE

Les activités du Fonds monétaire international prennent une expansion croissante depuis que les pays d'Afrique nouvellement promus à l'indépendance sont de plus en plus nombreux à devenir membres du Fonds. A la fin de 1960, les membres du Fonds appartenant au continent africain étaient au nombre de huit : Ethiopie, Ghana, Libye, Maroc, République arabe unie, République sud-africaine, Soudan et Tunisie. Depuis lors, la Nigeria a adhéré au Fonds; en outre, le Conseil des Gouverneurs du Fonds a approuvé récemment les conditions d'adhésion du Libéria, du Sénégal, du Sierra Leone et du Togo; ces pays vont donc très prochainement devenir membres du Fonds. D'autres pays d'Afrique ont sollicité leur admission; leurs requêtes sont actuellement en cours d'examen. Ce sont : la République du Congo (Brazzaville), la République du Congo (Léopoldville), le Dahomey, la Somalie et le Tanganyika.

Une importante partie des activités d'assistance technique du Fonds est en rapport avec les consultations auxquelles il procède périodiquement avec les pays membres. Ces consultations sont obligatoires, en vertu de l'Article XIV de l'Accord du Fonds, pour ceux des pays membres qui maintiennent des restrictions sur les changes. Les autres membres du Fonds qui ont institué la pleine convertibilité de leur monnaie en ont bénévolement accepté le principe. Les discussions suscitées lors de ces consultations sont caractérisées par un échange de vue, large et direct, entre le personnel du Fonds et les fonctionnaires responsables des pays membres au sujet des questions économiques et financières; les pays membres en ont souvent profité pour demander au personnel du Fonds des conseils techniques sur des problèmes particuliers de finances et de changes. Grâce à ces contacts périodiques, le Fonds a la possibilité de renforcer ses liens avec ses membres et d'améliorer son efficacité en

tant que centre de coopération monétaire. Des consultations ont eu lieu à la fin de 1960 avec le Maroc, la République sud-africaine et la Tunisie, en 1961 avec le Ghana, le Soudan et la République arabe unie. Des consultations sont prévues au début de 1962 avec l'Ethiopie et la Libye.

En juillet 1961, une mission spéciale du Fonds a visité plusieurs pays d'Afrique : la République du Congo (Brazzaville), le Dahomey, la Côte-d'Ivoire, le Libéria, la Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. L'objectif essentiel de la mission était d'établir un premier contact entre le Fonds et ces pays et de les aider à remplir les formalités que requiert leur adhésion au Fonds. A la demande de certains des pays récemment indépendants, la mission a étudié divers problèmes portant sur la création de nouveaux systèmes monétaires et de crédit.

A la demande de ses membres, le Fonds offre également des conseils et une assistance techniques portant sur certains problèmes précis et s'entretient avec eux de questions de finance et de change. C'est ainsi que le personnel du Fonds a aidé plusieurs pays membres à formuler des politiques générales appropriées à leur situation particulière sur des questions monétaires, fiscales et de change; dans certains cas, il les a aidés à préparer des programmes globaux de stabilisation. Les services du personnel du Fonds ont été parfois mis à la disposition des pays membres pour les aider à constituer un cadre efficace, d'ordre organique et statistique qui leur permette de prendre toutes dispositions utiles de politique générale en matière de finances.

Au cours des dernières années, le Fonds a fourni une assistance technique à l'Ethiopie dans le domaine bancaire, au Maroc dans le domaine des changes et à la Tunisie, pour lui permettre de fonder une Banque Centrale. Au début de 1961, un technicien du Fonds a séjourné

au Maroc et en Tunisie pour contribuer, avec les autorités de la Banque Centrale de ces pays, à la préparation et à l'amélioration des statistiques monétaires.

Dans la République du Congo (Léopoldville), le Fonds, depuis l'indépendance du pays, offre une assistance et des conseils techniques relevant de sa compétence. Cette activité, qui a été entreprise à la demande du gouvernement du Congo, est poursuivie en étroite coopération avec l'O.N.U. Le personnel du Fonds est consulté périodiquement et il donne des conseils sur l'élaboration des doctrines à appliquer, en matière de monnaie, d'impôts et de changes, pour prévenir la détérioration de la situation économique et préparer la voie à la stabilisation et au retour à une situation saine. En juin 1961, une équipe du Fonds a effectué une enquête sur les besoins d'importation essentiels du pays, afin de se faire une idée du degré d'assistance financière nécessaire au Congo. De même, les autorités du Congo ont reçu du Fonds une assistance technique pour la mise au point d'un cadre organique indépendant sur le plan financier. Le personnel du Fonds a participé aux travaux qu'impliquait la liquidation de la Banque centrale du Congo et du Ruanda-Urundi, à la rédaction d'un texte législatif portant création de la nouvelle Banque nationale du Congo et aux mesures techniques de préparation d'une monnaie nationale. Il a également participé à la création et au recrutement des effectifs d'un Conseil monétaire, qui joue un rôle d'autorité monétaire intérimaire, en attendant que la nouvelle Banque puisse aborder intégralement ses opérations.

Depuis plusieurs années, le Fonds dirige à son siège un programme de formation professionnelle destiné à un groupe de personnes choisies avec soin, l'objectif étant que ces spécialistes reviennent dans leurs pays respectifs pour y prêter leurs services avec une compétence accrue dans le domaine économique et financier. Ce pro-

gramme est organisé de manière à mettre les stagiaires au courant des diverses politiques économiques et financières, et de leurs rapports avec le processus d'expansion économique; les stagiaires sont également initiés aux techniques nouvelles de l'analyse monétaire et financière. Ils reçoivent une instruction spéciale sur l'établissement et l'analyse de la balance des paiements, la comptabilité des dépenses d'ordre social et les statistiques financières. Comme tous les pays ont le même droit à être représentés au programme de formation, chaque année, le nombre des stagiaires en provenance d'une zone déterminée est limité. Pour 1961, le programme de formation du Fonds rassemble des stagiaires venant du Ghana, de la Nigeria et du Soudan.